



## Flash EDT 65 10/04/10

### **Imprimé TIPP 2009 / précision utile pour les entrepreneurs**

Les entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers ne sont pas concernés par le numéro PACAGE. Ce numéro identifie effectivement les demandeurs d'aides PAC (les exploitants agricoles). Ce point a été confirmé à la Fédération nationale par le Ministère de l'Agriculture le mardi 23 mars. Ce numéro a été rajouté à la demande des DDT pour faciliter l'instruction des dossiers.

La Fédération va écrire au Ministère pour s'assurer qu'il n'y aura aucun rejet de dossier d'entrepreneur par défaut de numéro PACAGE.

Nous vous conseillons de souligner dans la case rose la mention entrepreneurs de travaux agricoles ou forestiers.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL DE TIC au titre de 2009 pour :		
le FUEL-OIL DOMESTIQUE (FOD) <input type="checkbox"/>	le FIOUL LOURD (FL) <input type="checkbox"/>	le GAZ NATUREL (GN) <input type="checkbox"/>
<small>(cochez la ou les cases correspondantes)</small>		
<b>ACHETÉ(S) POUR LES ACTIVITÉS AGRICOLES DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2009</b>		
Sous peine d'inéligibilité à la mesure, il ne doit être déposé qu'une seule demande par bénéficiaire		N°
<input type="checkbox"/> ENTREPRISE INDIVIDUELLE (chef d'exploitation agricole à titre individuel, entrepreneur de travaux agricoles ou forestiers à titre individuel, exploitant forestier à titre individuel)		
<input type="checkbox"/> ENTREPRISE SOCIÉTAIRE (GAEC, EARL, CUMA, SCEA, GFA, SARL, etc...) ou ASSOCIATION		
♦ NOM ET PRENOM du chef d'entreprise ou NOM de l'organisme : .....		
NOM du gérant ou membre associé de l'organisme, habilité à la demande : .....		
numéro SIRET : [                 ] [           ]		numéro PACAGE : [                 ]
<small>n° SIREN de l'entreprise      Établissement</small>		